



Divorce prononce au bout de 2 ans de separation

Par **mistic**, le **10/02/2008** à **20:11**

bonjour, voila je suis separee depuis le mois d avril 2006 cela va bientot faire deux ans, je veux savoir si le mariage est dechue automatiquement et quelles demarches je dois faire, a savoir que nous sommes passés en conciliation et que je n avais pas d avocat et pour la suite du divorce il fallait imperatif que j en ai un et je n ai pas voulu je n ai pas d argent disponible pour cela, donc c'est pour cela que nous avons attendu deux ans avec mon mari qui etait d accord (nous nous entendons très bien) et lui avait un avocat, voila merci de me dire si au bout de 2 ANS DE SEPARATION LE DIVORCE PEUT ETRE PRONONCE SURTOUT QUE NOUS SOMMES D ACCORD SUR TOUT MERCI D AVANCE

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/02/2008** à **10:04**

Bonjour,

Le divorce pourra être prononcé pour rupture de la vie commune et vous pourrez décider des conséquences de ce divorce, surtout si vous êtes d'accord sur tout.

En revanche, vous serez toujours contrainte de prendre un avocat car c'est la loi qui le prévoit.

A défaut, et après 30 mois, l'ordonnance de non conciliation est caduque, et vous êtes à nouveau mariée.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com